

ordinaire, me de la part, comme des autres, au sein de la  
Comité, avec du Docteur Auzouin, etc.  
M. Boucrot estime qu'il faudrait qu'un rapporteur  
soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous  
les détails au Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé  
par la Commission.

Le Docteur Gachet regrette vivement que ces séances  
ne soient pas fixées, d'après le désir de ses obligations  
professionnelles l'empêchant de venir à 15<sup>h</sup>30.

M. Foubert rappelle qu'au moment de l'entrée  
en fonctions de cette municipalité, il avait été convenu  
de faire les séances du Conseil le vendredi à partir  
de 20 à 30.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénient à ce que  
les usages soient maintenus et demande aux conseillers  
de respecter les heures fixées, en n'ayant pas de retard  
aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas  
d'urgence, de convoquer le Conseil un autre jour que le  
vendredi.

### III. Travaux neufs de voirie (St-Lamont).

#### Mise au concours et un poste de relèvement des eaux usées à Maisonfort.

M. le Vice-Président de la Commission des Travaux a  
exposé, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961  
la nécessité de poursuivre les formalités en vue de  
lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement  
des voies diverses dont l'exécution et le financement  
ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa  
session du 27 janvier 1961 (c.f. délibération de même  
date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du pro-  
gramme 1961 défini en fonction des possibilités de finan-  
cement assuré par voie d'emprunt, dans la limite d'un  
montant total de 500 000 NF dont l'affectation concerne  
notamment :

l'assainissement (constr. d'un poste de relèvement  
des eaux usées à "Maisonfort" et pose de canalisation  
d'amenée et de refoulement) = 100.000 NF

reprofilage de voies diverses après  
pose de bordures de trottoirs et de canalisations.

In la 101  
6A-0